

COMMUNE DE QUINTIN
Département des Côtes
d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 17 octobre 2024

Convocation du :	11 octobre 2024
Date d'affichage :	11 octobre 2024
Nbre de conseillers en exercice :	21
Présents :	11
Votants :	17

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 2024/10/66 (Nomenclature 7.10)

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence du Maire, Monsieur Nicolas CARRO.

Etaient présents :

CARRO Nicolas - HAMON Jean-Paul - THERIN Emmanuel - AUBRY Isabelle - MAUJARRET Marie-Madeleine - GUILLOU-COROUGE Françoise - AUBRY Charlène - GUILLEMOT Sébastien - MORIN Sabine - POISSON François - BOQUEHO Stéphanie

Absents excusés : QUEMARD Bertrand, RUEN Pauline, COISY Thierry, HELLARD Hugo, LE BUHAN Erwan, CHATTARD-GISSEROT Thibault, LE BRIS Isabelle, LE CHANU Fabienne, REPERANT Thibault et LE FUR Corentin.

Procuration :

COISY Thierry à HAMON Jean-Paul
QUEMARD Bertrand à MAUJARRET Marie-Madeleine
LE CHANU Fabienne à AUBRY Charlène
REPERANT Thibault à CARRO Nicolas
CHATTARD-GISSEROT Thibault à THERIN Emmanuel
LE FUR Corentin à GUILLOU-COROUGE Françoise

Le Conseil a désigné pour secrétaire de séance Madame Marie-Madeleine MAUJARRET.

Vente de concassé sur le site de l'ancien hôpital

Rapporteur : Nicolas CARRO

M. le Maire informe l'assemblée qu'il est opportun de mettre en vente le gisement de concassé bien avant l'aménagement de l'espace public central et la mise en vente des lots de l'ancien hôpital.

Environ 3 000 m³ de concassé du site de l'ancien hôpital serait à réemployer sur place et 2 800 autres m³ à extraire du site. Ce volume pourrait être réemployé par des sociétés locales de BTP ou agricoles. Nous pourrions ainsi proposer en délibération 4 € /m³ du concassé à prendre sur place ce qui correspond à 2,64 € la tonne, hors chargement et transport à la charge de l'entreprise qui vient récupérer les matériaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'autoriser la vente de concassé du site de l'ancien hôpital à 4 € par m³ à prendre sur place, hors chargement et transport à la charge de l'entreprise, et dans la limite du volume de gisement à extraire.

Pour extrait certifié conforme.

M. le Maire
Nicolas CARRO

La secrétaire de séance,
Marie-Madeleine MAUJARRET

